

N° 130. Station d'épuration.  
traj. 21.  
Frère-Ancien T.

Je soumet le faire exposé à l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible l'équipement de la station d'épuration de ces zones industrielles et de la Commune.  
Il rappelle que le Conseil Municipal a retenu le principe de traitement par procédés d'oxygénation.  
Le Conseil Municipal:

projet de l'Agriculture de la ville  
Service du Service Rural DE C.F.F.  
M. et Ancien  
Paris, le 18 juillet 1968  
Pour le Supr  
Le S.P. chargé de l'...  
A. B. Raffin.

Considérant que la Stequi a mis au point sous le contrôle du Service Rural de Baux et de piéts, avec le Sté "Frère-Ancien" un projet de traitement par procédés d'oxygénation.  
Considérant d'autre part que ce procédé est la spécialité de cette entreprise.

DÉCIDE

- 1) de confier les travaux à la Sté Frère-Ancien, 4, Rue du Vieux Gardé aux vils à Strasbourg
- 2) d'accepter le devis d'un montant de 82.436 F 76 établi par cette Sté pour la réalisation de ces travaux.
- 3) d'autoriser le Maire à signer le marché à passer avec ladite société pour un montant de 82.436 F 76.
- 4) d'assurer le financement de dépenses correspondant au budget ouvert à l'article 230 du budget primitif 68.